

VADEMECUM UE4 - UE5 - UE6

(hors études anglophones, japonaises, nord-européennes et Langues et interculturalité)

à destination des personnels enseignants et BIATSS**(Il existe également une version simplifiée de ce Vademecum pour les étudiants)**

pour 2021/22

UE4 (3 crédits ECTS, coef. 1) : LANSAD (LANGues pour Spécialistes d'Autres Disciplines)

Lors de son inscription pédagogique à chaque semestre, l'étudiant doit au titre de son UE4 s'inscrire dans un cours LANSAD *hors de la/des langue-s principale-s de son parcours* parmi ceux proposés par la Faculté des Langues. Voir l'offre sur le site de la Faculté des Langues à l'onglet LANSAD <https://langues.unistra.fr/lansad/>

Attention, il est interdit de s'inscrire dans un cours LANSAD d'une nouvelle langue (non étudiée en 1^{ère} ou 2^e année de licence) au titre de l'UE4 durant la 3^e année de licence. Des dérogations pourront être accordées pour des motifs valables. S'adresser au responsable pédagogique du parcours.

UE5 (6 crédits ECTS, coef. 2) : UE d'ouverture

L'UE5 permet l'obtention de 6 ECTS. L'étudiant peut suivre un cours à 6 ECTS ou deux cours à 3 ECTS.

Dans certains parcours, l'étudiant doit, au titre de son UE5, choisir au moins 3 crédits ECTS de cours fléchés par son parcours. Pour les 3 crédits ECTS restants le cas échéant, l'étudiant est libre de s'inscrire dans tout cours à 3 crédits ECTS proposé par l'Université qui lui serait ouvert.

Le niveau du fléchage est laissé à l'appréciation des responsables des parcours, entre :

- Une liste de cours globale proposée par la Faculté des langues. Cette liste est constituée de l'ensemble des cours listés sur le site de la Faculté aux onglets LANSAD + UE d'ouverture (cours de la Faculté des langues et proposés par d'autres Facultés). Cette modalité de fléchage doit figurer sur la page ROF de l'UE5 du parcours (accompagnée d'un lien vers ces onglets) et être communiquée clairement aux étudiants et gestionnaires.
- Une liste plus restreinte élaborée par les responsables du parcours (pouvant inclure une partie des cours de la liste ci-dessus, et/ou d'autres cours en fonction des priorités du parcours). Cette liste peut inclure des cours à 6 ECTS, mais peut ne pas être constituée uniquement de cours à 6 ECTS. Cette liste et cette modalité de fléchage doivent figurer sur la page ROF de l'UE5 du parcours et être communiquées clairement aux étudiants et gestionnaires.
- Un fléchage « par capitalisation » : l'étudiant à l'issue de sa licence doit s'être inscrit *durant sa licence* à des cours choisis dans une liste spécifique élaborée par le parcours (sur le même modèle que le niveau de fléchage ci-dessus), pour un total de « N » crédits ECTS sur l'ensemble de sa licence (N = maximum 18 ECTS).

Cette liste peut inclure des cours à 6 ECTS, mais peut ne pas être constituée uniquement de cours à 6 ECTS. Le cas échéant, elle peut inclure des cours d'initiation en langue qui peuvent être choisis au titre de l'UE4 tout en comptant dans le total de « N » crédits ECTS.

Cette liste et cette modalité de fléchage doivent figurer sur la page ROF de l'UE5 du parcours et être communiquées clairement aux étudiants et gestionnaires.

NB: Des dérogations pourront être accordées au cas par cas en fonction du projet personnel de l'étudiant (sur la base d'un contrat d'étude). S'adresser au responsable pédagogique du parcours.

UE6 (3 crédits ECTS, coef. 2) : UE de compétences transversales

Semestres : La nouvelle offre en UE6 est détaillée ci-dessous semestre par semestre. A quelques exceptions près (Langues et Interculturalités, Etudes anglophones, japonaises et nord-européennes), elle vaut pour tous les parcours. Si vous dérogez au principe général de cette maquette, il vous appartient d'en informer les étudiants par le biais de votre site de département/formation et par le biais de vos descriptifs dans ROF.

Inscriptions pédagogiques :

Chaque semestre associe une ou plusieurs matières obligatoires, qui sont parfois proposées au choix (mention OU). Chaque matière est validée indépendamment des autres. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant devra cocher sur sa fiche pédagogique les matières déjà validées les années précédentes.

MTU – Projet Professionnel (PPE) L1 et L3 – Initiation à la recherche 1, 2, 3 : [Inscriptions et renseignement sur les pages Moodle dédiées à ces cours.](#)

Matières : Du S1 au S4 l'étudiant suit notamment des modules de Consolidation des acquis de la langue française. Il faudra que l'étudiant ait atteint un niveau X à l'issue de sa licence. Voir « Evaluation » ci-dessous pour plus de détails ainsi que pour les autres modules en UE6.

Evaluation: Tous les éléments de l'UE6 sont évalués sur la base d'un système de « Validé/Non-Validé ».

Les étudiants pourront conserver des éléments validés au sein de l'UE6 d'un semestre sur l'autre, même s'ils n'ont pas validé toute l'UE.

De même, ils conserveront les éléments non-validés de l'UE6 d'un semestre sur l'autre et devront les avoir tous validés d'ici la fin de leur S6 pour valider leur licence (les jurys restant souverains pour valider certains éléments « sur décision du jury » à l'issue du S6 le cas échéant). La présence d'éléments non validés de l'UE6 ne bloquera pas le calcul des notes semestrielles des étudiants, ce jusqu'au S6.

Les étudiants n'ayant pas pu participer à une épreuve d'un élément de l'UE6 dans le cadre de l'Evaluation continue intégrale (ECI) – mise en place à partir de 2020/21 dans toutes les UE et matières à la Faculté des Langues – ont la possibilité de demander une épreuve de substitution, à condition de justifier dûment leur absence à l'épreuve initiale. Un justificatif (sous forme de certificat original) est à remettre au service de scolarité dans un délai de sept jours ouvrés.

Stages, séjours linguistiques, projet culturel et mini-mémoire : Voir « fiches descriptives » en annexe. Les rapports stage/séjour linguistique et de projet culturel sont corrigés par les enseignants-chercheurs de la formation, notamment le référent stage lorsqu'il y en a un. Ces rapports ne sont pas notés, ils donnent lieu comme tous les autres éléments de l'UE6 à une validation.

Semestre 1	Matières	Contenus	Evaluation	Remarques :
MTU	Matière 1 MTU Responsable MTU : Mme Pascale Erhart	1.a. Initiation à l'ENT : séance de présentation par la DUN 1. b. Visite guidée de la bibliothèque de rattachement 1.c. Supports méthodologiques sur l'ENT	1a. +1. b + 1 c. Validation automatisée via test global sur Moodle de la présentation de l'ENT, de la visite de la bibliothèque et des supports méthodologiques. Epreuve de substitution : IDEM (jusqu'à semaine 15 du semestre)	Responsabilité : 12 HTD référentiel Tuteur/doctorant : 18h Le tuteur travaille avec la responsable MTU. Il est responsable de : <ul style="list-style-type: none"> - accueil des étudiants lors de permanences dédiées - mise en ligne des documents sur Moodle - alimentation du test - suivi de la validation.
<u>ET</u> Consolidation des acquis du français	Matière 2 Consolidation des acquis du français Responsable : N.N.	2. Orthodidacte : Plateforme d'entraînement en ligne	2.Validation « niveau 1 » (évaluation automatisée) Epreuve de substitution : IDEM (jusqu'à semaine 15 du semestre)	Responsabilité : 12 HTD référentiel Tuteur S1/S3 : 30 h Le tuteur travaille avec la responsable Orthodidacte. Il est responsable de : <ul style="list-style-type: none"> - Création et suivi des comptes étudiants/enseignants - Suivi des étudiants par voie de email - Suivi de la validation et des résultats

Semestre 2	Matières	Contenus	Evaluation	Remarques
Projet personnel étudiant <u>OU</u> Stage <u>ET</u> Consolidation des acquis du français	Matière 1 : 1.a. Projet Personnel Etudiant (PPE) <u>OU</u> 1.b. Stage Responsables: Mme Coralie Derais & N.N.	1.a. Projet Professionnel Etudiant (PPE) : - une séance « présentation des débouchés en langue et fiche-projet » (2 groupes x 2h) par la chargée de mission d'insertion professionnelle -Interview de professionnels en rapport avec le PPE de l'étudiant (fiches supports sur Moodle) OU 1.b. Stage Les étudiants en stage doivent aussi assister à la séance «présentation des débouchés en langue et fiche-projet»	1.a. Validation via élaboration et remise (dépôt) d'un poster Présence obligatoire en cours Epreuve de substitution : IDEM, mais en individuel (jusqu'à semaine 15 du semestre) 1.b. <u>Stage</u> : rapport de stage. Le stage doit faire l'objet d'une autorisation préalable du responsable de stage ou du responsable pédagogique de la formation + Présence obligatoire à la séance de « présentation » <u>Seconde chance</u> : remise d'une version corrigée du rapport	Responsabilité : 2 x 6 HTD référentiel Séances de présentation : 2 x 2h faite par la chargée d'insertion professionnelle (accompagnée d'un EC) (4 HTD)
	Matière 2 Consolidation des acquis du français Responsable : N.N.	2. Orthodidacte : Plateforme d'entraînement en ligne	2.Validation « niveau 2 » (évaluation automatisée) Epreuve de substitution : IDEM (jusqu'à semaine 15 du semestre)	Tuteur S2/S4 : 30 h Le tuteur travaille avec la responsable matière. Il est responsable de : - création et suivi des comptes étudiants/enseignants - Suivi des étudiants (par e-mail) - Suivi de la validation et des résultats
Semestre 3	Matières	Contenus	Evaluation	Remarques

Initiation à la recherche 1	Matière 1 Initiation à la recherche 1 Responsable : Mme Maria Zerva	1. Présentation de nos disciplines universitaires* : 6 séances CM de 1 h Programme : Emilia Koustova (Histoire) Thomas Möhnike (littérature) Jean-Noël Sanchez (sociologie) Maria Zerva (sciences du langage) *les parcours en études anglophones et japonaises et LI remplacent cet élément par une offre spécifique. (cf. guides pédagogiques)	1. Validation par QCM Epreuve de substitution : IDEM (jusqu'à semaine 15 du semestre)	Responsabilité : 12 HTD référentiel CM = 6 HCM
<u>ET</u> Manifestations scientifiques				
<u>ET</u> Consolidation des acquis du français				
	Matière 2 Participation à 6h de manifestations scientifiques	2. participation à 6h de manifestations scientifiques: conférences, colloques, etc. organisés par son propre département ou d'autres institutions. Feuille de présence sur Moodle.	2. Validation sur justificatifs (à remettre au responsable pédagogique L2 du parcours) Seconde chance : IDEM	Par le responsable pédagogique L2 du parcours
	Matière 3 Consolidation des acquis du français Responsable : N.N.	3. Orthodidacte : Plateforme d'entraînement en ligne	3. Validation « niveau 3 » (évaluation automatisée) Epreuve de substitution : IDEM	Suivi des étudiants et gestion des validations: Tuteur S1/S3 : 30 h (cf. ci-dessus)

Semestre 4	Matières	Contenus	Evaluation	Remarques
Initiation à la recherche 2	Matière 1 Initiation à la recherche 2 Responsable : Mme Maria Zerva	1. Présentation de nos disciplines universitaires* 6 séances de 1 h Programme : Emilia Koustova (Histoire) Thomas Mohnike (littérature) Jean-Noël Sanchez (sociologie) Maria Zerva (sciences du langage) *certains départements remplacent cet élément par leur offre spécifique.	1. Validation via QCM par les EC donnant le cours Epreuve de substitution : IDEM	CM = 6 HCM
<u>ET</u> Manifestations scientifiques				
<u>ET</u> Consolidation des acquis du français	Matière 2 Participation à 6h de manifestations scientifiques	2. Participation à 6h de manifestations scientifiques : Conférences, colloques, etc. Feuille de présence téléchargeable sur Moodle.	2. Validation sur justificatifs (à remettre au responsable pédagogique L2 du parcours) Seconde chance : IDEM	Par le responsable pédagogique L2 du parcours
<u>ET</u> PIX	Matière 3 Consolidation des acquis du français Responsable : N.N.	3. Orthodidacte : Plateforme d'entraînement en ligne	3. Validation « niveau 4 » (évaluation automatisée) Epreuve de substitution : IDEM	Suivi des étudiants et gestion des validations: Tuteur S2/S4 : 30 h
	Matière 4 PIX Responsables : Julie Dittel & Antje Gualberto	4. PIX : Formation informatique par les intervenants PIX	4. Validation via évaluation par enseignant PIX. Une note supérieure à 10/20 donne lieu à une validation. Seconde chance : IDEM	

Semestre 5	Matières	Contenus	Evaluation	Remarques
Initiation à la recherche 3 <u>ET</u> Manifestations scientifiques	Matière 1 Initiation à la recherche 3 Responsable : Mme Maria Zerva	1.a. Initiation à la recherche documentaire (M. F. Lorentz) 1.b. Initiation à la rédaction d'un pré-projet de recherche (cf. fiche ci-dessous) Une séance de deux heures avec un/e doctorant/e: poser un contexte, une problématique et énoncer des pistes de réflexion et proposer une bibliographie, 3 pages maximum. 2 groupes x 2 h	1.a + 1.b. validation sur pré-projet + bibliographie Seconde chance : remise d'une version corrigée des travaux	Doctorant/e : 14 HTD Le/la doctorant/e est responsable : - du cours sur la rédaction d'un pré-projet de recherche et de l'évaluation des pré-projets - de la mise en ligne des contenus sur Moodle. Cours : 2 groupes x 2HTD NB. 1 autre séance proposée en S6 pour les étudiants du département d'anglais ainsi que les étudiants n'ayant pas validé le module en S5 et souhaitant assister à nouveau à la séance avant de déposer à nouveau leur travail (6 HTD) – les pré-projets d'anglais sont corrigés par les enseignants-chercheurs du département d'Etudes anglophones Corrections par le/la doctorant/e (8 HTD)
	Matière 2 Participation à 6h de manifestations scientifiques	2. Participation à 6h de manifestations scientifiques : Conférences, colloques, etc. Feuille de présence spécifique à faire signer sur place.	2. Validation sur justificatifs (à remettre au responsable pédagogique L3 du parcours) Seconde chance : IDEM	Par le responsable pédagogique L2 du parcours

Semestre 6	Matières	Contenus	Evaluation	Remarques
Projet Professionnel Etudiant (PPE)	<p>Matière 1</p> <p>Projet Professionnel Etudiant (PPE)</p> <p>Responsable :</p> <p>Mme Coralie Derais & N.N.</p>	<p>1. Projet professionnel étudiant : trois séances</p> <p>-séance : travail sur le bilan de compétences, le CV et la lettre de motivation</p> <p>-séance 2 : rencontre avec des professionnels (1h)</p> <p>-séance 3 : rencontre avec des professionnels (1h)</p>	<p>1. Double validation:</p> <p>-rédaction d'un bilan de compétences</p> <p>-rédaction d'un compte-rendu des 2 séances avec les professionnels</p> <p>Présence obligatoire aux 3 séances :</p> <p>cours + rencontres avec les professionnels</p> <p>Epreuve de substitution (jusqu'à semaine 15 du semestre) :</p> <p>-rédaction d'un bilan de compétences</p> <p>-rédaction d'une lettre de motivation + un CV sur annonce d'emploi</p>	<p>Séance 1 :</p> <p>assurée par C. Derais, chargée de mission d'insertion et d'orientation professionnelle</p>
<p>ET</p> <p>Stage OU Séjour linguistique OU Projet Culturel OU Mini-mémoire OU Mission professionnelle</p>	<p>Matière 2</p> <p>Stage OU Séjour linguistique OU Projet Culturel OU Mini-mémoire OU Mission professionnelle</p> <p>S'informer auprès du responsable formation / de stage et demander une <u>autorisation préalable</u> de l'enseignant référent de votre parcours</p>	<p>2. Choix parmi ces 5 possibilités :</p> <p>-2. a. Stage</p> <p>-2. b. Séjour linguistique</p> <p>-2. c. Projet culturel</p> <p>- 2. d. Mini-mémoire</p> <p>- 2. e. Mission professionnelle</p>	<p>2.a. Stage : Validation sur rapport de stage (aussi possible en tant qu'assistant/e de recherche)</p> <p>2. b. Séjour linguistique : validation sur rapport de séjour (avec justificatifs)</p> <p>2.c. Projet culturel : validation sur rapport de projet culturel</p> <p>2.d. Mini-mémoire : Encadrement et validation par un enseignant-chercheur du département d'origine</p> <p>2.e. Missions professionnelles : http://langues.unistra.fr/scolarité-et-vie-etudiante/oip/rechercher-un-stage-un-emploi-une-experience-professionnelle/missions-professionnelles/</p> <p>NB : Le stage ou le séjour linguistique peut avoir eu lieu plus tôt dans la licence et donner lieu à validation dans le cadre du S6.</p> <p>Seconde chance : remise de travaux corrigés aux encadrant/e/s de ceux-ci</p>	

PRE-PROJET DE RECHERCHE

Organisation :

L'étudiant doit valider un pré-projet de recherche dans le cursus de licence LLCER en 3^e année au titre de l'UE6, semestre 5.

Démarche à suivre :

Une séance de deux heures avec un/e doctorant/e aidera l'étudiant/e à poser un contexte, une problématique, à énoncer des pistes de réflexion et à proposer une bibliographie (les étudiants doivent se référer à la page Moodle du cours pour connaître les dates des séances).

Une prise de contact avec un enseignant-chercheur du département est conseillée pour poser la problématique et cerner sa stratégie, par exemple en vue d'une candidature en master.

Modalités d'évaluation :

Un pré-projet de 3 pages (hors bibliographie)

Le pré-projet doit :

- Présenter des éléments pertinents de contextualisation du sujet
- Présenter une problématique
- Présenter des pistes de recherche
- Présenter une bibliographie
- Etre écrit dans une langue claire avec une attention particulière à la qualité de la langue
- Times New Roman 12pts, double interligne

Calendrier : Le pré-projet est à remettre sur Moodle (il sera corrigé par le/la doctorant/e), au plus tard en semaine 13 : La date butoir est communiquée aux étudiants. En cas de non-validation, une deuxième séance est proposée au deuxième semestre (S6).

Anti-plagiat (CHARTE DES BONS USAGES DES MOYENS NUMERIQUES DE L'UNIVERSITE - Document principal - V2 - 09/2016)

Dans le cadre de sa démarche de mise en place d'outils de prévention et de détection du plagiat, l'Université de Strasbourg met à disposition de ses enseignants-chercheurs un logiciel de détection de similitudes.

Ce service permet d'analyser des travaux rendus par les étudiants sous forme numérique, pour repérer et identifier des paragraphes similaires à des textes disponibles en ligne ou dans les bibliothèques de références et dont les sources ne seraient pas citées.

« Le plagiat consiste à :

- s'attribuer les propos, les productions ou les idées d'autrui, sans citer la source ou l'auteur ;
- s'approprier les contenus disponibles sur Internet, en format texte, audio, vidéo, image ou autres sans citer la source ou en paraphrasant de manière inadéquate. »

(Source : Université Laval, définition du plagiat. 2012, 30 mars. « Le plagiat : informer, sensibiliser et prévenir » [en ligne]. Date de consultation : septembre 2016)

L'étudiant reconnu coupable de plagiat s'expose à des sanctions disciplinaires.

Si vous avez des questions, parlez-en à votre enseignant/e.

STAGES

Organisation :

Le stage est possible dans le cursus de licence en :

- 1^{ère} année au titre de l'UE6 du semestre 2 (stage court) : 50 heures minimum en entreprise ; 24h minimum de présence en classe en école / collège / lycée
- 3^{ème} année au titre de l'UE6 du semestre 6 (stage long) : 75 heures minimum en entreprise ; 35h minimum de présence en classe en école / collège / lycée

Modalités d'évaluation:

- En 1^{ère} année : rapport descriptif de stage de 10 pages en français
- En 3^e année : rapport de stage analytique de 15 pages en français

Le rapport de stage doit :

- Renseigner les objectifs visés du stage : sensibilisation, découverte, etc.
- Fournir une description brève de la structure d'accueil
- Fournir une description et une analyse des tâches/missions confiées
- Offrir un bilan critique du stage
- Spécifier les compétences acquises dans le cadre du stage par rapport au projet d'études/professionnel visé
- Etre écrit dans une langue claire avec une attention particulière à la qualité de la langue
- Joindre une photocopie de la convention de stage signée
- Times New Roman 12pts, double interligne

Calendrier : Le stage doit être terminé avant la fin avril et le rapport doit être rendu au plus tard en semaine 13 à l'enseignant responsable stage du département, ou à défaut le responsable pédagogique du parcours.

Il est possible de faire valider dans le cadre de l'UE6 de 3^e année un stage long réalisé plus tôt (au cours de la première ou deuxième année de licence). Avant de réaliser le stage, suivre la démarche ci-dessous normalement et conserver le rapport de stage validé par l'enseignant : il faudra le lui présenter à nouveau en fin de 3^e année de licence pour qu'il transmette à la scolarité la validation au titre de l'UE6 du semestre 6.

Démarche à suivre :

Avant le stage, l'étudiant contacte le responsable stage de son département, ou à défaut, le responsable pédagogique de son parcours qui doit valider le lieu, la durée et la période choisies.

Si l'accord est donné, l'étudiant, via son ENT, doit saisir la convention de stage.

Une fois la convention validée, celle-ci est envoyée à l'étudiant sur l'adresse mail unistra (en pdf). L'étudiant imprime en 3 exemplaires la convention.

L'étudiant doit signer les 3 conventions, puis les faire signer par l'organisme d'accueil, par le tuteur de stage (au sein de la structure), puis par l'enseignant référent de son département.

Une fois ces signatures apposées, l'étudiant dépose les 3 conventions au pôle scolarité langues.

Le pôle scolarité se charge de faire signer les conventions par la Doyenne.

L'étudiant peut ensuite réaliser son stage et suivre ensuite les modalités d'évaluation indiquées plus haut.

Attention : Si le stage a lieu dans une école primaire, le signataire de la convention est l'inspecteur/trice de l'Education Nationale (et non le Directeur/la Directrice) auprès duquel est rattachée l'école.

Nota Bene : Le stage de l'UE6 au S6 peut être réalisé de manière anticipée entre le S1 et le S5, et donner lieu à validation dans le cadre du S6. Si vous prévoyez de valider le stage dans le cadre de votre L3, veuillez contacter le responsable de L3 au préalable.

PROJET CULTUREL

Organisation :

Le Projet culturel est possible dans le cursus de licence LLCER en 3^e année au titre de l'UE6, semestre 2 (S6) : au titre de ce semestre, l'étudiant choisit entre Stage, Séjour linguistique, Mini-mémoire scientifique, Mission professionnelle ou Projet culturel.

Le projet culturel valide une *participation* à un *projet culturel collectif* en rapport avec l'aire culturelle visée par sa licence. Le projet doit s'inscrire dans un cadre culturel et nécessiter une participation collective. Par exemple, il peut s'agir de la participation à l'organisation d'une exposition, d'un événement culturel (lectures publiques, cycle de projections/débats, représentation théâtrale, spectacle, festival, sensibilisation à la culture étudiée par l'étudiant dans le cadre d'une intervention en collège/lycée, atelier d'échanges culturels/linguistiques avec des étudiants étrangers, activité associative, etc.). Le projet doit donner lieu à la participation de l'étudiant au niveau *organisationnel et/ou artistique* : il ne peut pas s'agir de la simple présence à un événement en tant que spectateur, ni d'une *pratique individuelle* comme la lecture d'ouvrages ou le visionnage de films. Il ne s'agit pas non plus d'un stage en entreprise/association dénué de contribution active à une activité culturelle.

Démarche à suivre :

Le Projet culturel doit faire l'objet d'une présentation préalable (orale ou écrite) à l'enseignant responsable pédagogique de la 3^e année de licence, qui autorise ou non la réalisation du projet dans le cadre de l'UE6.

Modalités d'évaluation :

Un rapport écrit de 10-15 pages donnant lieu à une validation.

Le rapport de projet culturel doit :

- Renseigner les objectifs visés du projet culturel mené
- Fournir une description brève de la structure d'accueil le cas échéant
- Fournir une description et une analyse des tâches/missions confiées dans le cadre du projet
- Offrir un bilan critique du projet : résultats, points positifs et manques, apports à l'étudiant par rapport à sa formation / ses projets, perspectives
- Etre écrit dans une langue claire avec une attention particulière à la qualité de la langue
- Times New Roman 12pts, double interligne

Calendrier : Le projet culturel peut être réalisé entre le début de l'année universitaire et la fin des congés de printemps, et le rapport doit être rendu par email au plus tard en semaine 13 du second semestre (S6) à l'enseignant/e responsable pédagogique de 3^e année de licence ayant autorisé la réalisation du projet.

Nota Bene : Le projet culturel de l'UE6 au S6 peut être réalisé de manière anticipée entre le S1 et le S5, et donner lieu à validation dans le cadre du S6. Si vous prévoyez de valider un projet culturel dans le cadre de votre L3, veuillez contacter le responsable de L3 au préalable.

SEJOUR LINGUISTIQUE

Organisation :

Il est possible de valider un séjour linguistique dans le cursus de licence LLCER en 3^e année au titre de l'UE6, semestre 2 (S6) : au titre de ce semestre, l'étudiant choisit entre Stage, Séjour linguistique, Mini-mémoire scientifique, Mission professionnelle ou Projet culturel.

Le séjour linguistique valide un séjour fait dans un pays étranger de la langue du parcours d'inscription de l'étudiant (ex : un séjour au Royaume-Uni pour un étudiant angliciste, en Italie pour un italianiste, etc.). L'étudiant devra fournir des justificatifs faisant la démonstration qu'il a bien effectué le séjour.

Pour valider un séjour linguistique, l'étudiant n'est pas obligé de suivre des cours de langue. Par contre, il devra faire état des contextes dans lesquels il a été amené à parler la langue cible et de ce que cela lui aura apporté, d'un point de vue linguistique et culturel. L'étudiant pourra également faire état, à la manière d'un carnet de voyage, des sites visités, des concerts ou spectacles qu'il aura vus, des festivals auxquels il aura participé, etc.

Durée minimum : 15 jours.

Démarche à suivre :

Le Séjour linguistique doit faire l'objet d'une présentation préalable (orale ou écrite) à l'enseignant responsable pédagogique de la 3^e année de licence, qui autorise ou non l'intégration du séjour linguistique dans le cadre de l'UE6.

Modalités d'évaluation :

Un rapport écrit de 10-15 pages donnant lieu à une validation.

Le rapport de séjour linguistique doit :

- Renseigner les objectifs visés du séjour linguistique mené
- Fournir une description du séjour
- Fournir une description et une analyse de ses découvertes linguistiques et culturelles
- Offrir un bilan critique du projet : résultats, points positifs et manques, apports à l'étudiant par rapport à sa formation / ses projets, perspectives
- Etre écrit dans une langue claire avec une attention particulière à la qualité de la langue
- Times New Roman 12pts, double interligne

Calendrier : Le séjour linguistique peut être réalisé entre le début de l'année universitaire et la fin des congés de printemps, et le rapport doit être rendu par email au plus tard en semaine 13 du second semestre (S6) à l'enseignant responsable pédagogique de 3^e année de licence ayant autorisé la réalisation du projet.

Nota Bene : Le séjour linguistique de l'UE6 au S6 peut être réalisé de manière anticipée entre le S1 et le S5, et donner lieu à validation dans le cadre du S6. Si vous prévoyez de valider un séjour linguistique dans le cadre de votre L3, veuillez contacter le responsable de L3 avant le départ.

MINI MEMOIRE

Organisation :

Il est possible de valider un mini-mémoire dans le cursus de licence LLCER en 3^e année au titre de l'UE6, semestre 6.

Démarche à suivre :

L'étudiant prend contact avec un enseignant-chercheur de son département pour lui demander l'autorisation de faire le mini-mémoire sous sa supervision. Pour une demande de supervision de mémoire, il est conseillé de contacter les enseignants dès le S5.

Le mini-mémoire valide un projet de recherche personnel autour d'une problématique qui aura été déterminée avec l'enseignant-chercheur en question.

Modalités d'évaluation :

Un mémoire de 10-15 pages donnant lieu à une validation.

Le mini-mémoire doit :

- Présenter des éléments pertinents de contextualisation du sujet
- Présenter une problématique et un plan détaillé
- Constituer une analyse argumentée du sujet
- Présenter une bibliographie
- Etre écrit dans une langue claire avec une attention particulière à la qualité de la langue
- Times New Roman 12pts, double interligne

Calendrier : Le mini-mémoire doit être rendu par email au plus tard en semaine 13 du second semestre à l'enseignant ayant accepté de superviser le travail.

Anti-plagiat (CHARTRE DES BONS USAGES DES MOYENS NUMERIQUES DE L'UNIVERSITE - Document principal - V2 - 09/2016)

Dans le cadre de sa démarche de mise en place d'outils de prévention et de détection du plagiat, l'Université de Strasbourg met à disposition de ses enseignants-chercheurs un logiciel de détection de similitudes.

Ce service permet d'analyser des travaux rendus par les étudiants sous forme numérique, pour repérer et identifier des paragraphes similaires à des textes disponibles en ligne ou dans les bibliothèques de références et dont les sources ne seraient pas citées.

« Le plagiat consiste à :

- s'attribuer les propos, les productions ou les idées d'autrui, sans citer la source ou l'auteur ;
- s'approprier les contenus disponibles sur Internet, en format texte, audio, vidéo, image ou autres sans citer la source ou en paraphrasant de manière inadéquate. »

(Source : Université Laval, définition du plagiat. 2012, 30 mars. « Le plagiat : informer, sensibiliser et prévenir » [en ligne]. Date de consultation : septembre 2016)

L'étudiant reconnu coupable de plagiat s'expose à des sanctions disciplinaires.

Si vous avez des questions, parlez-en à votre enseignant.